

### FINALITE DU POSTE :

Il a en charge le repérage et la cartographie des ouvrages enterrés, le recueil de données géophysiques in situ sur une zone définie, ainsi que leur report sur plan informatique. Le repérage des réseaux est réalisé avec des équipements géophysiques non destructifs, la mise en plan avec une station totale le plus souvent ou par tout autre moyen permettant de faire un relevé topométrique.

Il doit être capable en outre de réaliser des plans topographiques, plans de récolement, plans d'exécution.

### CADRE GENERAL D'EXECUTION DE SES MISSIONS :

**Le technicien de repérage doit se conformer à la totalité des consignes données par sa hiérarchie (directe et/ou fonctionnelle et par la personne en charge des chantiers sur lesquels il intervient.**

- **Risques liés au poste** : accidents de chantier, accident de la circulation
- **Ambiance et contraintes physiques** : travail en hauteur ou en profondeur, Déplacements fréquents, Travail en extérieur avec exposition aux UV et aux intempéries, Poussières, Bruit du chantier et des outils, Manutention, Contraintes posturales sur le rachis, les genoux, les coudes, travail sur écran pour la partie bureau
- **Contraintes organisationnelles et relationnelles** : déplacements avec éloignement du domicile.

### SAVOIR-FAIRE :

#### **PREPARER :**

- Analyser les différents éléments disponibles (plans, DICT, visite de site).
- Synthétiser ces données sur un support exploitable sur chantier (plan de synthèse, carnet, fiche de chantier).
- Constituer le dossier technique de l'affaire et l'enregistrer sous informatique.
- Anticiper les risques de l'intervention et rédiger un plan de prévention si besoin.
- Comprendre l'objectif de l'intervention et les enjeux y attachés.

#### **REPERER :**

- Organiser le processus en fonction des données disponibles et de la configuration du terrain.
- Utiliser tous les équipements nécessaires pour obtenir des mesures pertinentes pour le projet dans le respect des règles de sécurité.
- Collecter les informations recueillies afin de les traiter informatiquement.
- Faire des comptes rendus à son supérieur sur l'avancement des investigations.

#### **CARTOGRAPHIER :**

- Référencer les données mesurées dans un référentiel, défini à l'avance ou non, par divers moyens de mesures (station totale, GPS...).
- Mettre en forme ces données sous forme informatique.

#### **SYNTHETISER :**

- Contrôler les informations recueillies sur site, mettre en évidence les zones d'incertitudes, harmoniser les données.
- Rédiger un rapport de synthèse.
- Réaliser des plans de synthèse, d'exécution ou de récolement.

**SAVOIR-ETRE :**

- Aptitudes à communiquer en interne et en externe
- Capacité à rendre compte
- Avoir l'esprit d'investigation
- Accepter les imprévus et rechercher des solutions
- Rigueur
- Faculté d'observation

**SAVOIR :**

- Connaître, maîtriser et respecter les règles de sécurité individuelles et collectives Connaître, maîtriser et respecter les Directives environnementales.
- Avoir des notions d'électricité, d'électromagnétisme, de géotechnique
- Connaître les matériaux et pièces de réseaux existants
- Maîtriser le dessin en trois dimensions
- Connaissances en topographie.
- Maitriser le traitement de données par informatique

**HABILITATIONS REQUISES**

Selon les activités confiées au salarié, l'employeur devra le former en vue des habilitations suivantes :

- OPPBTP
- Risques chimiques

**PRE-REQUIS POUR ACCEDER AU POSTE**

On peut accéder au métier :

- Avec le BTS TP, Géomètre topographe, un DUT GC ou une licence professionnelle TP

**RATTACHEMENT HIERARCHIQUE**

N+ 1 : chef de projet

**TITULAIRE**

NOM  
PRENOM  
DATE  
SIGNATURE

AD RH 003  
Révision A

# FICHE DE FONCTION

## TECHNICIEN DETECTION DE RESEAUX



APPROBATEUR

NOM  
PRENOM  
DATE  
SIGNATURE